



Le patriarche Cyrille a publié plusieurs déclarations au sujet du projet de loi de la Rada d'Ukraine n° 8371



Service de communication du DREE, 19.10.2023. Le 19 octobre 2023, le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a envoyé un message aux primats des Églises orthodoxes locales et à plusieurs personnalités religieuses. Il a aussi adressé un message aux représentants des organisations internationales. Dans ses messages, le primat de l'Église orthodoxe russe fait part de son inquiétude au sujet d'un projet de loi discriminatoire examiné par le parlement ukrainien, rapporte le service de presse du patriarche.

La Rada d'Ukraine a adopté le 19 octobre en première lecture le projet de loi n° 8371 qui vise à l'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne. Il permet d'interdire par voie de justice l'activité de n'importe quelle communauté religieuse sur le territoire de l'Ukraine, notamment si elle est « affiliée » à une organisation religieuse étrangère.

Dans son message aux primats des Églises orthodoxes locales et aux leaders religieux, le patriarche Cyrille constate : « Sans développer de façon suffisamment claire la notion d'« affiliation », le susdit projet de loi donne le droit de juger dans chaque cas particulier au Service ukrainien d'État chargé de l'ethnopolitique et de la liberté de conscience est dirigé par une personne hostile à l'Église orthodoxe ukrainienne. Cet organe effectuera des « expertises religieuses », s'appuyant sur des critères inconnus,

sur la base desquelles sera rendue la sentence. Nul besoin d'être juriste pour comprendre que ce schéma ouvre la porte à de nombreux abus. »

« Les initiateurs et les partisans de ce projet de loi en Ukraine sont des fonctionnaires de haut niveau, des députés de la Rada, des politiques radicaux et des personnalités publiques qui ne cachent pas que le projet de loi est dirigé contre la plus grande communauté religieuse d'Ukraine et a pour objectif la liquidation de l'Église orthodoxe ukrainienne en tant que structure centralisée, ainsi que celle de tous ces diocèses, de ses paroisses et de ses monastères en particulier », a déclaré le patriarche.

« L'adoption de ce projet de loi a été précédée de tout un ensemble de mesures dirigées contre l'Église canonique en Ukraine : une campagne de calomnie contre l'Église dans les médias nationaux, des saisies d'églises accompagnées de violences contre le clergé et les fidèles, l'ouverture de nombreuses affaires pénales fictives, des pressions sur l'épiscopat de la part des services spéciaux, des tentatives d'occupation du berceau du monachisme russe, la laque des Grottes de la Dormition de Kiev et d'autres grands monastères, l'expulsion de leurs habitants, ainsi qu'une vague de fermetures forcées d'églises de l'Église orthodoxe ukrainienne par les organes du pouvoir locaux, l'interdiction de célébrer les offices, la saisie des terrains occupés par les monastères, les églises et les sanctuaires », a souligné le primat de l'Église russe.

Le patriarche Cyrille, au nom du plérôme de l'Église orthodoxe russe, s'est adressé aux primats des Églises orthodoxes locales, leur demandant de soutenir l'Église orthodoxe ukrainienne et ses fidèles enfants qui ont part à la tribulation à cause de la parole de Dieu et de leur témoignage du Christ Jésus (Ap 1,9).

Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a adressé son message aux primats des Églises orthodoxes locales, au pape François de Rome, au patriarche de l'Église copte Tawadros II, à l'archevêque de Canterbury Justin Welby, chef de la Communauté anglicane, au catholicos de l'Orient et métropolitain de l'Église malankare Basile mar Thomas Matthieu III ; au patriarche-catholicos de tous les Arméniens Garéguine II ; au catholicos suprême de la Maison de Cilicie de l'Église apostolique arménienne Aram I ; au catholicos-patriarche de l'Église assyrienne de l'Orient Mar Awa III ; au patriarche maronite et de tout l'Orient Bechara Boutros al-Rahi ; au secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, le docteur Jerry Pillay ; au président de l'association évangélique Billy Graham, Franklin Graham.

Dans sa lettre aux dirigeants et aux représentants d'organisations religieuses, le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a rappelé une nouvelle fois le caractère discriminatoire du projet de loi

n°8371 : « Le 23 mars 2023, la Direction du haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a publié un rapport sur les droits de l'homme en Ukraine, qui reconnaissait que le projet de loi n°8371 pouvait avoir une dimension discriminatoire à l'égard de l'Église orthodoxe ukrainienne. Le 26 juillet, le journaliste ukrainien et écrivain Jan Taksiur, partisan de l'Église orthodoxe ukrainienne, est intervenu dans le cadre de la séance spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU, mettant en évidence les multiples violations flagrantes de la liberté religieuse en Ukraine. »

« Bien que les faits de violation des droits des croyants de l'Église orthodoxe ukrainienne aient été établis, les autorités ukrainiennes continuent leur politique de liquidation de cette communauté religieuse, multipliant les souffrances de millions de croyants, a constaté avec amertume le primat de l'Église russe. L'épiscopat et les fidèles restent privés du droit à une défense juridique efficace de leurs droits alors que leur vie et leur santé sont menacées par les extrémistes religieux avec l'aval des autorités. »

« Je vous prie de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la poursuite des violations généralisées des droits religieux des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne, notamment en inscrivant la discussion de cette situation à l'ordre du jour de l'organisme que vous présidez, par la préparation de rapports consacrés au sujet, ainsi que l'envoi de mission spéciales pour établir les faits », écrit le patriarche Cyrille qui dit espérer que les mesures prises pour empêcher des actes illégaux « peuvent être entrepris avant les lectures suivantes du projet de loi, son entrée en vigueur et son implémentation. »

Ces lettres ont été envoyées aux chefs et aux représentants d'organisations internationales, notamment : le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres ; le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk ; le secrétaire général de l'OSCE, Marie Schmid ; le directeur du bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, Matteo Mecacci ; le haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, K. Abdrakhmanov ; la rapporteuse spéciale du Conseil de l'ONU aux droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, E. Tendayi Achiume ; le rapporteur spécial du Conseil de l'ONU aux droits de l'homme sur la liberté de religion et de conviction, Akhmed Chakhid.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90906/>